

Iran : La signature du contrat pétrolier nord-américain en Syrie n'a «aucune validité juridique»



Téhéran, 5 août (RHC)-Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Abbas Moussavi, a souligné que la signature d'un contrat pétrolier par les Etats-Unis, en tant que force d'occupation, illégalement présente sur le sol syrien, avec un groupe kurde en Syrie, n'a «aucune validité juridique».

« Acte contraire au droit international et la violation du principe de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale de la Syrie », c'est ainsi qu'a qualifié Seyyed Abbas Moussavi, le contrat pétrolier américain avec un groupe kurde syrien avant de le condamner », rapporte mardi 4 août le service de la presse du ministère iranien des Affaires étrangères.

Il a déclaré que la signature de l'accord par les États-Unis en tant que force d'occupation illégale sur le sol syrien n'avait aucune validité juridique, ajoutant que c'était une autre étape de cette force occupante pour piller les ressources naturelles de la Syrie.

La chaîne de télévision satellitaire, Alhurra, a rapporté plus tôt que Mazlum Abdi, le commandant de la milice kurde connue sous le nom de Forces démocratiques syriennes (FDS), active en Syrie affiliée aux Etats-Unis, avait signé un contrat avec une compagnie pétrolière américaine.

Le ministère syrien des Affaires étrangères a qualifié dimanche de « vol de pétrole syrien » l'accord et l'a déclaré « invalide et illégal ».

Source Irnafrench

radiohc.cu

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/230669-iran-la-signature-du-contrat-petrolier-nord-america-en-syrie-na-aucune-validite-juridique>



Radio Habana Cuba